

BUREAU

Séance du 18 avril 2024

Délibération BU_20240418_003

Restructuration du centre d'incendie et de secours d'ECUEILLE, avenant n°4 au lot n°7 relatif à la plâtrerie, isolation avec l'entreprise ISOBAT 36.

VOTE : Adopté par 5 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

0 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 relative à la délégation du conseil d'administration au bureau ;

Vu le marché n°2022-23-07 relatif à la restructuration du centre d'incendie et de secours d'ECUEILLE, lot n°7 plâtrerie, isolation, passé avec l'entreprise ISOBAT 36 ;

Vu le projet d'avenant n°4 ci-annexé ;

Considérant la nécessité de modifier la consistance des travaux de restructuration du centre d'incendie et de secours d'ECUEILLE ;

DECIDE :

Article unique. L'avenant, ci-annexé, relatif au marché passé pour la restructuration du centre d'incendie et de secours d'ECUEILLE n°2022-23-07, lot n°7 plâtrerie isolation, passé avec l'entreprise ISOBAT 36 est approuvé et Monsieur le président, ou son représentant, est autorisé à le signer.

Marc FLEURET